



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Septembre 2025

Politique de l'eau en Nouvelle Aquitaine – Révision des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne – Les associations membres de France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine ont adressé leurs recommandations en s'appuyant sur les divers constats inquiétants: 8 pages

01 09 : Léon – Instance 2400264-3 – Rappel : Le Tribunal administratif a fixé la clôture de cette instance au 1^{er} septembre (ordonnance du 02/07/2025)

01 09 : Alouettes : malgré les critiques, le gouvernement autorise les pantes. Les associations de protections de la nature réclament depuis plusieurs années la protection de l'espèce en déclin. Les populations ont vu leurs effectifs décliner de 25% en France en 20 ans. Ni tir, ni filets !

Nota Bene : La consultation publique a donné lieu à l'expression de 7 919 contributions. **Sur ces 7 919 contributions, 3 674 (46.4 %) font part d'un avis favorable au projet d'arrêté et 4 245 (53.6 %) font part d'un avis défavorable** - <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-d-arretes-relatifs-a-la-capture-et- au-a3216.html>

01 09 : Heugas – La SEPANSO demande le contrôle de légalité de la demande de déclaration préalable à la construction d'une antenne téléphonique relais au lieu-dit Estiets. Le PLUi-H interdit toute construction dépassant une hauteur de 12 mètres dans cette zone ; co-visibilité avec un château classé...

01 09 : Dax – Bassin de rétention – La SEPANSO demande au préfet des explications sur la gestion des eaux qui seraient stockées dans cette structure en cas de problème d'inondation.

02 09 : SEPANSO 40 – suivi agrément vers DDTM.

04 09 : Mines – « Permis du Marenxin » - La préfecture répond à notre courrier du 20 juillet 2025 : « ... *Je tiens à vous préciser qu'un permis exclusif de recherche minier vise à mieux connaître le potentiel géologique d'une zone donnée. Il accorde à son bénéficiaire l'exclusivité de l'exploration, mais ne confère pas à son titulaire le droit de mener des travaux. En effet, la réalisation de travaux est soumise à une procédure environnementale préalable relevant d'un régime déclaratif ou d'autorisation selon le dangers et inconvénients qu'ils présentent. Ainsi la compatibilité d'éventuels travaux, en particulier, s'ils étaient situés au sein de périmètres présentant des enjeux environnementaux, devra être étudiée et justifiée dans le cadre de ces procédures. Sur le fond, les études envisagées par l'opérateur dans le cadre de ce permis ont pour objectif de confirmer le potentiel de la zone et la possible accumulation d'hydrogène natif en subsurface par l'intermédiaire de l'analyse des données existantes. L'opérateur ne prévoit pas de travaux de forages au cadre de ce permis mais plutôt l'analyse géophysiques, des études pétrophysiques ainsi qu'une campagne d'acquisition gravimétrique et magnétique... »*

04 09 : Anglet Blancpignon – Inauguration extension du quai Armand Gommès en rive gauche de l'Adour – Michel Botella (SEPANSO 64) a rappelé que le chenal est encore rétréci, ce qui risque d'induire de nouveau problèmes au niveau du fleuve. Il a attiré également l'attention du sous-préfet sur la qualité de vie des riverains...

04 09 : Mont de Marsan – Commission Départementale d'Aménagement Commercial – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

06 09 : Saubusse – Fête du fleuve organisée par l'Association ADOURA – Georges Cingal a assisté à la cérémonie Bateau d'Intérêt Patrimonial, distinction remise à la galupe Bayoune.

Sérendipité : Par la même occasion les participants ont pu assister au pré-rassemblement des hirondelles se préparant pour leur migration vers les pays chauds. Le ballet et les pauses autour et sur clocher étaient impressionnantes.



08 09 : SAGE Adour Amont – Lettre d'information sur la gestion des étiages
<https://www.institution-adour.fr/newsletters/lecteur/retour-etiage-2025.html>

08 09 : Consultation publique – Georges Cingal a exprimé l'opposition de la SEPANSO au projet de « simplification » de la Commission de l'Union européenne : « *Pour contrer les réglementations contraignantes, nous avons eu droit aux démarches volontaires... Maintenant alors que normalement il ne devrait pas y avoir de marche arrière, la Commission propose une procédure de « simplification ». Cette démarche constitue un abus de pouvoir visant ni plus, ni moins à démanteler, une à une, les lois européennes censées protéger l'environnement et la santé. Les entreprises ont demandé régulièrement des études d'impact économique pour contrer les études d'impact environnementales ou sanitaires. Les responsables de la Commission oublient-elles que la santé des milieux et de ses éléments sanitaires s'imposent à tous ? Nous invitons ces responsables à réfléchir sur le fait qu'ils pourraient être mis en examen pour mise en danger de citoyens européens. Seul le fait de tirer profit de la destruction de la nature au détriment de tous deviendra plus simple. Je m'oppose vigoureusement au détricotage du socle juridique de la protection de la nature en Europe* »

09 09 : Projet ReSTArt à Tartas – La Commission européenne écrit à la SEPANSO (1 page) : « Nous avons bien reçu votre contribution à la concertation publique organisée en France par la CNDP sur le projet porté par Verso Energy... »

09 09 : Communiqué de presse des 470 organisations (dont la SEPANSO Aquitaine) qui dénoncent la campagne de déréglementation en amont du discours sur l'état de l'Union d'Ursula von der Leyen : « *Notre protection est vendue à des fins lucratives* »

« *Aujourd'hui, la société civile, les syndicats et les groupes d'intérêt public ont adressé un message clair à la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, aux commissaires européens et aux États membres de l'UE, dans une déclaration signée par 470 organisations. Ils dénoncent la campagne de déréglementation qui occupe une place centrale dans la stratégie de la Commission européenne pour ce mandat.*

Demain, la présidente Ursula von der Leyen prononcera son discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen. Neuf mois après son arrivée à la tête de la Commission européenne, celle-ci prévoit une vague sans précédent de coupes drastiques dans les réglementations protégeant les droits du travail, les droits sociaux et les droits humains, ainsi que les droits numériques et l'environnement. Les organisations avertissent qu'au cours des quatre prochaines années, la Commission et les États membres de l'UE pourraient démanteler les règles qui régissent les entreprises opérant dans l'UE à une échelle qui fera reculer de plusieurs années les progrès en matière de protection de l'environnement, de droits sociaux, de droits numériques et de politiques climatiques.... »

Texte complet adressé en 6 langues à Mme van der Leyen

En français: <https://corporateeurope.org/sites/default/files/2025-09/French.pdf>

10 09 : Ychoux - Enquête publique préalable à une demande de permis de construire concernant le repowering (réquipement) de 3 centrales photovoltaïques existantes d'une superficie d'environ 76,49 ha – Observations SEPANSO : 2 pages

10 09 : Vielle Saint-Girons - Restitution - Diagnostic d'Ancre Territorial - RNN du courant d'Huchet - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

11 09 : Losse - Enquête publique préalable à une demande de permis de construire pour un projet d'édification d'un parc photovoltaïque au sol d'environ 8,5 hectares – Observations SEPANSO : 8 pages

11 09 : Rion des Landes – SAS Rion des Bois - Dans l'intérêt de la SEPANSO et des riverains, la SCP Guérin-Gougeon adresse au Conseil d'État un pourvoi en cassation contre l'arrêt n^{os} 21BX00004 et 24BX02050 du 11 juillet 2025 de la cour administrative d'appel de Bordeaux et l'arrêt n^o 21BX00004 du 3 octobre 2023 de la cour administrative d'appel de Bordeaux (5 pages)

11 09 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

11 09 : Lit & Mixe – L'association Lit Landes Nature et Patrimoine adresse un communiqué aux médias locaux (3 pages) : « Depuis 2022, nous sommes quelques habitants de LIT ET MIXE dans les Landes, à nous mobiliser contre un projet immobilier destructeur de l'environnement naturel et social. Rappel des différentes étapes ... »

12 09 : Lacajunte – Unité de méthanisation – Les opposants à ce projet font observer au préfet que les prescriptions de l'arrêté DCPPAT- BAE n° 2025-121 ne répondent en aucune façon aux problèmes majeurs spécifiques posés dans leurs remarques – Courrier : 3 pages

15 09 : Haut-Mauco – La SEPANSO attire l'attention du préfet sur une site sur une parcelle classée N où se trouvent des véhicules hors d'usage.

15 09 : Labatut – La SEPANSO interroge le préfet sur le suivi d'un site où sont traités sans autorisation des véhicules hors d'usage.

16 09 : Eaux usées – Le préfet répond à l'intervention de la SEPANSO lors du CODERST de juillet à propos de l'application de l'instruction du Gouvernement du 04/07/2025 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines. « ... *Depuis la reprise de la gestion par Communauté de communes des Grands Lacs, les performances du système d'assainissement se sont nettement améliorées et sont désormais conformes aux exigences réglementaires. En ce qui concerne le système d'assainissement de Grenade sur, la situation est plus contrastée. Selon les années, une non-conformité structurelle liée au réseau de collecte peut être constatée... Afin de remédier durablement à cette situation, un programme pluriannuel de travaux a été validé en 2024... Vous pouvez suivre l'organisation et les performances des services d'eau et d'assainissement de France et des Landes sur [https://services.eaufrance.fr/...](https://services.eaufrance.fr/) »*

16 09 : Mont de Marsan (9h30) – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

Avis défavorable au projet de porcherie à Pissos sous les panneaux photovoltaïques qui devaient à l'origine servir à abriter des cultures de végétaux.

Exposé sur les PFAS

16 09 : Mont de Marsan (14h00) - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

Multiples dossiers : la réunion s'est terminée à 18h30.

16 09 : Seignosse : Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Noir - Diagnostic d'ancrage territorial – Jean-Luc Saint-Pic a représenté la SEPANSO.

Rappel : bilan d'activité 2024 de la RNN de l'Étang Noir :

<https://etang-noir.fr/la-reserve-naturelle/documentation-ressources2/bilans-d-activites>

17 09 : Caupenne – Commission de suivi de site du SIETOM de Chalosse – Présentation du gestionnaire : 29 pages – Présentation DREAL : 10 pages

Hervé Le Bouler a représenté la SEPANSO : le tri sélectif en amont et une meilleure efficacité du compactage permettent d'espérer des apports jusqu'en 2030 (nécessité de modifier l'arrêté préfectoral) ; la mise en place de la tarification incitative est à l'étude. Personne ne sait ce qui se passera lorsque le stockage sera plein. Pas de solution locale : où iront les déchets non recyclables ?
Pas de solution claire. Hypothèse incinération à Bénesse-Maremme. Les élus locaux sont opposés sur le principe
Hypothèse encore floue de pyrolysation des déchets info sur la technique : https://urls.fr/W_gbUX
Le futur de la gestion des déchets ménagers est un pb général dans les Landes.

19 09 : Irrigation – Hervé Hourcade, chargé de mission juridique, adresse au Tribunal administratif de Pau, dans l'intérêt de FNE-OP, FNE65, AdT 32, SEPANSO 40 et SEPANSO 64 la demande d'annulation de l'arrêté inter-préfectoral n° 2025-1017 encadrant les prélèvements d'eau à usage agricole sur la zone de répartition des eaux du sous-bassin de l'Adour du 01/06/2025 au 31/05/2028. (36 pages + 12 pièces jointes)

19 et 20 09 : 40^{ème} anniversaire de la Réserve naturelle nationale de La Mazière.

20 09 : Participation à la consultation du public sur le projet de décret modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – Georges Cingal a écrit : « *A chaque fois que l'administration a "simplifié" la gestion des élevages, chacun a pu constater ici ou là que de nouveaux problèmes survenaient : voisins victimes de troubles de jouissances, pollutions (eau, air...). La SEPANSO s'étonne une nouvelle fois que l'administration ne s'attache pas à produire un bilan objectif de la situation réelle dans les campagnes. Au CODERST 40 le 16 octobre 2025 nous en avons eu encore un triste exemple en refusant un projet d'élevage porcin parce que le pilier environnemental du projet avait été négligé ! Il me semble qu'avec le projet de décret, il n'y aurait plus de problème (sauf pour l'environnement !). Chacun déplore l'érosion régulière ou la dégradation (du statut d'indépendant au statut d'ouvrier) des emplois agricoles. Pourquoi relever les seuils ? pour dégrader le bien-être animal et améliorer les profits de quelques éleveurs industriels, transformeurs et commerçants ? »*

https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/lancement-de-la-consultation-du-public-sur-le-a3245.html?utm_source=brevo&utm_campaign=CA%20Application%20Loi%20Duplomb&utm_medium=email

Fin de la consultation le 29 septembre

23 09 : Bordeaux – Instance 23BX02940 – Pays tarusate c/SEPANSO 40 – audience

26 09 : Vielle Saint-Girons – Inauguration de la nouvelle unité de production de résines biosourcées hydrogénées – Cérémonie reportée en 2026.

29 09 : Parentis en Born – Comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200714 – Zones humides de l'arrière dune des pays du Born et Buch – Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO.

29 09 : Saint-Pandelon – Georges Cingal est invité à la carrière.

30 09 : Caupenne – SIETOM de Chalosse (9h30) - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2026-2031) –

01 10 : Bordeaux – C.A. SEPANSO Aquitaine

Documents :

Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines – NOR : TECL2521409A
https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/rb8gm4rObqLryfLTFw-FBWt-SITN1xAdMltMVWiaAdM=/JOE_TEXTE

cela concerne les STEU de capacité égale ou supérieure à 10 000 équivalent-habitant

Cour administrative d'appel de PARIS, 3ème chambre, 03 septembre 2025, 23PA0388
<https://juricaf.org/arret/FRANCE-COURADMINISTRATIVEAPPPELDEPARIS-20250903-23PA03881>

L'État est condamné pour sa gestion insuffisante des pesticides. Cette décision impose une révision complète et rapide des autorisations de mise sur le marché, alignées sur les données scientifiques les plus récentes. C'est une victoire collective : grâce à la mobilisation d'associations et de citoyens, la justice impose enfin le principe de précaution.

Efficacité et attractivité de l'obligation réelle environnementale (ORE) - Mission sur la valorisation et l'optimisation des outils fonciers pour la protection et la restauration de la biodiversité – IGEDD – 174 pages

https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/015995-01_rapport_publie_cle5aa81a.pdf

La Transition Écologique – Rapport public thématique de la Cour des Comptes – 157 pages – Septembre 2025

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250916-Transition-ecologique.pdf>

Synthèse : 17 pages

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250916-synthese-Transition-ecologique.pdf>